

---

## **Hausse du salaire minimum : l'effort doit être plus soutenu**

À l'occasion de la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses, Illusion-Emploi exprime sa déception concernant l'entrée en vigueur de la hausse du salaire minimum de octroyée par la ministre et réclame une augmentation adéquate du taux horaire du salaire minimum.

Le nouveau taux du salaire minimum régulier, ainsi que cela de l'industrie de la confection passe de 9,65 \$ à 9,90 \$, ce qui représente une augmentation de 0,25 \$. Pour les employéEs à pourboire, l'augmentation sera de 0,15 \$. Le taux actuel passe donc de 8,35 \$ à 8,50 \$

Après trois consécutives de 0,50 \$ en 2008, 2009 et 2010, le gouvernement a chois d'appliquer une hausse de 0,15 \$ en 2011 et de 0,25 \$ en 2012 ce qui nous éloigne de l'atteinte de notre revendication qui se situe à 11,20 \$ en mai 2012.

Cette hausse de 25 cents qui fait passer le taux régulier à 9,90\$ est insuffisante puisqu'elle ne couvre même pas l'augmentation du coût de la vie pour 2011 de 3 % au Québec Plusieurs hausses sont effectives en 2012, hausse de la TVQ de 1 %, de la taxe santé qui passe de 100 \$ à 200 \$ par année, de la taxe sur l'essence de 1 cent, des frais de scolarité à l'Université, du transport en commun, etc. Toutes ces augmentations diminueront le pouvoir d'achat des personnes travaillant au salaire minimum et risquent d'avoir des impacts sur les économies locales et régionales.

Nous considérons qu'une personne qui travaille 40 heures par semaine doit avec son revenu de travail, atteindre le seuil de faible revenu de Statistique Canada avant impôts pour une personne seule. En 2012, le taux général du salaire minimum devrait donc atteindre 11,20 \$. Actuellement en travaillant 40 heures par semaine, une personne au salaire minimum se retrouve à près de 12 % sous le seuil de faible revenu.

Mélanie Gauvin ajoute: « Le Québec doit prendre exemple sur les autres provinces canadiennes qui ont pris des mesures importantes au cours des dernières années pour augmenter leur salaire minimum. En 2002, le taux du salaire minimum au Québec était le deuxième en importance au Canada; au 1<sup>er</sup> mai 2012, il sera en queue de peloton, au 8<sup>e</sup> rang. ». Il est nécessaire que le Québec emboîte le pas aux autres provinces canadiennes et poursuive l'effort consenti.

-30-

### **Renseignements :**

Mélanie Gauvin, porte-parole le Front de défense des non-syndiquéEs; 514-795-0929

Marie-Josée Magny, porte-parole pour le Front de défense des non-syndiquéEs; 819 668-6798

Manon Brunelle, porte-parole de l'Estrie pour le Front de défense des non-syndiquéEs

Le *Front de défense des non-syndiquéEs (FDNS)* est une coalition qui regroupe plus de 25 groupes populaires et syndicaux. Son principal objectif est l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes non syndiquées. Le FDNS mène plusieurs actions contre la précarisation du travail et pour la hausse du salaire minimum